

# Construire un projet de cohésion sociale et urbaine. Comment ? Avec qui ?

## Une vision régionale

Christine Guinard  
DREAL Rhône-Alpe

23 septembre 2014

# Consolidation régionale des sites identifiés pour le NPNRU

- Démarche partenariale initiée par le SGAR début 2014 dans la perspective du nouveau contrat de plan Etat -Région 2015-2020
- Objectif : inscrire les fonds de l'ANRU et de la Région dans le contrat de plan, sans en passer par une convention spécifique comme en 2007.
- Partenaires : Région, ANRU, DREAL et 8 DDT de Rhône-Alpes, l'ARRAHLM ayant également rejoint la démarche le 12/09.

# Méthode retenue

- Tableau partagé comportant 3 onglets pour caractériser le quartier et le projet envisagé :
  - indicateurs sur la commune et le quartier
  - enjeux urbains
  - interventions projetées en volume
- Sur les enjeux urbains :
  - des sous items habitat et cadre de vie avec un système de cotation par X visant à qualifier les enjeux et les difficultés
  - en synthèse, une priorisation des enjeux pour les services de l'Etat (nombre de X) et une pour ceux de la Région (code couleur)
- Renseignements complétés pour chaque quartier par la DDT en articulation avec le référent régional du territoire

# Critères pour enjeux urbains

<b>Habitat public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau d'entretien</li> <li>- Attractivité, vacance, rotation</li> <li>- Enjeu de réhabilitation (qualité énergétique), démolition</li> </ul>
<b>Habitat Privé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat technique du parc privé</li> <li>- Positionnement du parc privé sur le marché local de l'habitat</li> <li>- Copropriétés en difficulté et enjeux d'intervention</li> </ul>
<b>Diversification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentialité de diversification de l'habitat au vu du marché</li> <li>- Potentialité de diversification fonctionnelle</li> </ul>
<b>Qualité urbaine, espaces publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forme urbaine et architecturale</li> <li>- Qualité des espaces verts et des espaces publics</li> <li>- Enjeu d'aménagement opérationnel et potentialité de mutation foncière</li> </ul>
<b>Désenclavement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilité, transports en commun desservant les pôles de service et d'emploi</li> <li>- Maillage entre le quartier et les autres secteurs</li> <li>- Maillage interne au quartier</li> <li>- Equipements et pôles d'activité structurants avec un rayonnement au-delà du quartier</li> </ul>
<b>Développement éco, commerces, services</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services de proximité (mairie annexe, pôle emploi, écoles, collèges, services à la petite enfance, offre de soins )</li> <li>- Présence d'une offre commerciale (commerces de proximité, DAB, poste...)</li> <li>- Présence d'entreprises et offre d'emplois pour le quartier</li> </ul>
<b>Equipements publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre présente sur le quartier, enjeu de réhabilitation ou de développement</li> </ul>
<b>GSUP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte existante, marges de progrès dans les dispositifs et les résultats sur le terrain</li> </ul>



# Les sites QPV recensés au 15 septembre 2014

NB : sans préjuger des décisions nationales ou locales  
qui seront prises ultérieurement

## Dysfonctionnements urbains très importants et importants

01 – Oyonnax/quartiers de la Forges / Bélignat, Bourg-en-Bresse/quartier du Pont des Chèvres

26 – Valence/quartier de Valence le Haut/le Polygone, Romans/quartier de la Monnaie

38 – Grenoble/Echirolles/les deux Villeneuve, Grenoble Mistral/Lys Rouge

42 – Saint-Etienne/quartiers de Montreynaud, Saint-Etienne/quartiers du centre-ville de Tarentaise, Beaubrun, Saint-Etienne/quartier de la Cotonne/Monferré

69 – Vaulx en Velin Nord/Villeurbanne St Jean, Vénissieux/Les Minguettes et Saint-Fons/ les Clochettes, Rillieux la Pape/quartier ville nouvelle, Bron/quartiers Terrailon et Parilly, Lyon/Etats unis et Mermoz (Langlet Santy, Mermoz sud), Lyon La Duchère (Sauvegarde/Château), Givors centre-ville, Villeurbanne/les Buers, Villefranche-sur-Saône/Gleizé/Limas/ quartier de Belleroche, Givors/quartier des Vernes, Saint-Fons/quartiers Arsenal et Carnot Parmentier

73- Chambéry/Chambéry le Haut (Secteur Nord des Combes)

74 – Annemasse/quartier du Perrier

# Les sites QPV recensés au 15 septembre 2014

NB : sans préjuger des décisions nationales ou locales  
qui seront prises ultérieurement

## Projets d'intérêt local

01 – Ferney-Voltaire/Tattes/Levant, Ambérieu-en-Bugey/quartier de la Gare

07 – Annonay/le Zodiaque, Le Teil/centre ancien, Aubenas/centre ancien

26 – Romans/centre ville, Montélimar/quartier Ouest/Pracomtal

38 – Grenoble/quartier Chatelet-Abbaye Jouhaux, Saint-Martin d'Hère/quartier Renaudie, Voiron/quartier Brunetière, Vienne/vallée de la Gère, Villefontaine/quartier Saint-Bonnet, l'Île d'Abeau/quartier Saint-Hubert

42 – Saint-Chamond- centre-ancien, Le Chambon Feugerolles/quartier de la Romière, Rives de Giers centre-ancien, Roanne/ quartier du Parc et quartier du Mayollet

69 –, Saint-Priest/Bel Air, Saint-Priest/Alpes Bellevue, Villefranche-sur-saône/Béligny, Pierre-Bénite/quartier des Hautes Roches, Oullins/quartier de la Mulatière et de la Saulaie

73- Chambéry/quartier Biollay-Bellevue, Aix-les-Bains/Marlioiz

74 – Gaillard/Terreaux/Vernaz, Cluses/les Ewües, Scionzier/le Crozet

# Les sites recensés au 15 septembre 2014

## Projets d'intérêt local

01 – Ferney-Voltaire/Tattes/Levant, Ambérieu-en-Bugey/quartier de la Gare

07 – Annonay/le Zodiaque, Le Teil/centre ancien, Aubenas/centre ancien

26 – Romans/centre ville, Montélimar/quartier Ouest/Pracomtal

38 – Grenoble/quartier Chatelet-Abbaye Jouhaux, Saint-Martin d'Hère/quartier Renaudie, Voiron/quartier Brunetière, Vienne/vallée de la Gère, Villefontaine/quartier Saint-Bonnet, l'Île d'Abeau/quartier Saint-Hubert

42 – Saint-Chamond- centre-ancien, Le Chambon Feugerolles/quartier de la Romière, Rives de Giers centre-ancien, Roanne/ quartier du Parc et quartier du Mayollet

69 – , Saint-Priest/Bel Air, Saint-Priest/Alpes Bellevue, Villefranche-sur-saône/Béligny, Pierre-Bénite/quartier des Hautes Roches, Oullins/quartier de la Mulatière et de la Saulaie

73- Chambéry/quartier Biollay-Bellevue, Aix-les-Bains/Marlioz

74 – Gaillard/Terreaux/Vernaz, Cluses/les Ewües, Scionzier/le Crozet

# Éléments de réflexion pour l'élaboration des projets locaux

- Une réalité à prendre en compte : la difficulté d'emboîter les différents calendriers Contrat de ville / NPNRU / CPER même si volonté d'intégration et d'articulation (beaucoup d'incertitudes encore)
- L'importance du diagnostic **social et urbain**, pour qualifier les besoins du quartier et de ses habitants, en croisant les points de vue (large partenariat à réunir dès cette phase)
- Les **orientations à déterminer sur le devenir et la vocation du quartier** dans la commune et l'agglomération d'appartenance (en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable porté par la collectivité)
- **L'inscription du projet dans les politiques locales** (comment le PLU, le PLH, le PDU, ...vont permettre la mise en œuvre du projet ?)

# Le volet urbain du contrat de ville

- Explicite le projet d'ensemble porté par l'intercommunalité et la commune pour les QPV (définition des objectifs politiques)
- Définit les différentes échelles de réflexion pour que les politiques locales intègrent les projets de renouvellement urbain des quartiers
- Fixe les principales orientations urbaines pour chacun des QPV, en fonction des problématiques qu'il rencontre et en cohérence avec les objectifs sociaux recherchés